

Deuxième commission d'étude

Droit civil et procédure civile

Questionnaire 2022

65e Réunion annuelle de l'UIM – Tel Aviv (Israël)

LES PROCÈS VIRTUELS CIVILS

La Deuxième commission d'étude se concentrera sur comment les pays ont utilisé les procès virtuels avant, pendant et après la pandémie. Nous avons limité le questionnaire à six questions et nous nous attendons à recevoir des réponses courtes et concises. Les questions sont les suivantes :

1. Est-ce que votre système de justice offrait des procès ou audiences virtuels, complètement ou partiellement, avant la pandémie ? Si oui, décrivez ce qui était offert et combien de fois cette offre avait été exercée ?
2. Est-ce que votre système de justice a offert des procès ou audiences civils virtuels pendant la pandémie ? Si oui, y a-t-il eu un changement quant à la nature, la manière, et le moment où cela a été offert ? De plus, dans quelles circonstances cela a-t-il été offert Est-ce des règles de pratiques ont été publiées à ce sujet, et combien de fois cette offre avait été exercée?
3. Si les procès et audiences ont été offert virtuellement est-ce qu'il y a eu des améliorations technologiques ? Comment les documents et pièces à conviction ont-t-ils été gérés?
4. Quelles sont les perspectives à ce sujet ? Quelles sont les problèmes et ou les avantages qui ont émergé de la tenue des procès virtuels?
5. Y a -t-il de la recherche qui se fait dans votre région pour répondre aux préoccupations soulevées par les procès virtuels?
6. Comment les justiciables sans accès aux technologies (Internet par exemple) ont-ils pu avoir accès à la justice et en particulier, les procès virtuels pendant la pandémie?